Image not found or type unknown

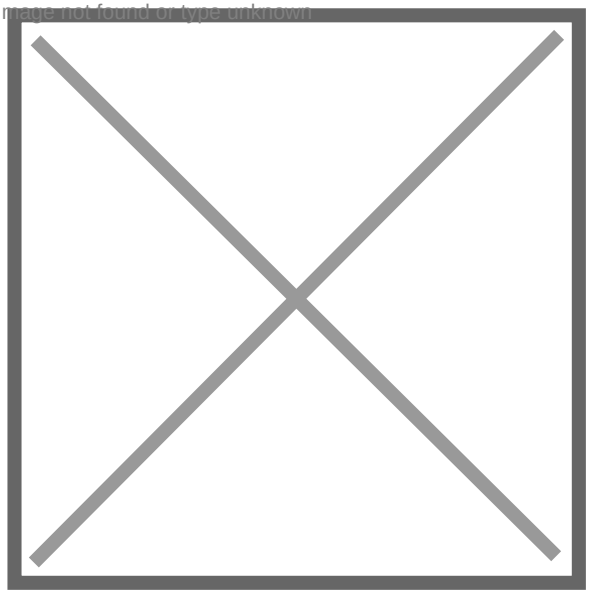

Maison construite sur un terrain qui appartien a mon concubain

Par **millon01**, le **01/02/2011** à **16:52**

Bonjour,

j ai fait construire une maison sur un terrain qui appartien a mon concubain et il y a

aucune donation entre nous deux et aucun testament de fait

Merci de votre reponse

Par **chris_ldv**, le **01/02/2011** à **16:56**

Bonjour,

Donc la maison appartient à votre concubin et vous n'avez strictement aucun droit en l'absence de testament en votre faveur.

De toute manière même avec un testatment en votre faveur les droits de succession entre concubins sont maximum et à moins de disposer d'importantes liquidités pour payer les droits de succession en cas de décès de votre concubin vous n'aurez vraissemblablement pas la possibilité de conserver la maison.

Mon conseil: mariez vous et faites une donation au dernier vivant avec votre concubin.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **17:08**

S'il est vrai que la maison appartient au propriétaire du terrain, il est aussi vrai que si elle peut prouver avoir participé à la construction de la maison financièrement, le concubin (ou ses héritiers sur sa succession) devront la rembourser

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés